



Ropraz, le 7 août 2020

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 8 juin 2020

Il est 20h00, le président M. Simon Gilliéron, ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Nominations statutaires
8. Préavis n°01/2020 – Rapport de gestion 2019 de la Commune de Ropraz
9. Préavis n°02/2020 – Comptes 2019 de la Commune de Ropraz
10. Préavis n°03/2020 – Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour finaliser l'infrastructure à la zone d'activité d'Ussières
11. Préavis n°04/2020 – Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour la réfection de la rte de la Chapelle à l'entrée du village sur une longueur de 180 m
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Appel

29 présent·e·s, 11 excusés, 5 absents.

3. Procès-verbal

Le dernier procès-verbal est accepté à 25 voix et 2 abstentions.

4. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation n'est demandée.

5. Communications du Président du Conseil

M. Simon Gilliéron : Remercie les membres qui se sont déplacé·e·s malgré la situation actuelle et espère que les membres et leur famille se portent bien. Il remercie également la Municipalité ainsi que la société de Jeunesse pour leur implication et leur aide auprès des citoyens et citoyennes du village relativement à la crise sanitaire du COVID-19. Il remercie la Municipalité ainsi que la Boursière qui ont permis la tenue de ce Conseil.

Avant le confinement, les jeunes du village sont parti-e-s en camp de ski aux Diablerets et nous ont envoyé une carte postale que M. Simon Gilliéron nous lit.

Une minute de silence est demandée pour les décès de Mesdames Andrée Metzener, Marie-Louise Blanc et Elisabeth Rod.

6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet :

Eaux :

Chantier des Planches/Ussières pose du collecteur d'eau usée et remplacement de la conduite d'eau potable : Les travaux principaux de pose de conduite sont terminés. Les travaux de raccordement des eaux usées des privés ont commencé. La mise en service de la conduite ainsi que des analyses et des essais de pression vont débiter cette semaine. Le prochain rendez-vous de chantier a lieu le jeudi suivant. Pour le moment, Monsieur Porchet ne peut pas donner de date de fin des travaux. Les intempéries et la crise sanitaire ont en effet considérablement retardé les travaux. La Municipalité craint un surcoût qui pourrait être demandé par l'entreprise de sanitaire qui pose les conduites étant donné que les machines doivent sans cesse être désinfectées. Rien n'est encore confirmé.

STAP du moulin des Vaux : Les offres concernant la télégestion, le remplacement des pompes et des UV continuent à rentrer. Monsieur Porchet espère avoir un préavis pour la fin de l'année. Tout cela est lié au Chlorothalonil. Les dernières analyses ont eu lieu le 03.03.2020 et révèlent qu'un métabolite dépasse légèrement la norme. La norme du Chlorothalonil R471811 est de 0.1 microgramme par litre et ce métabolite est à 0.115. En prenant en compte une marge d'erreur, cet échantillon est déclaré conforme par le Canton. Pour la suite, Monsieur Porchet va faire faire des analyses par captage afin de détecter s'il faut en détourner un seul ou tous étant donné qu'on trouve des traces dans le réseau.

La Municipalité veut attendre de voir si ces sources peuvent être utilisées avant d'investir. En effet, en prenant l'exemple du Moulin des Vaux, les travaux se monteraient, dans une première estimation entre CHF 150'000 et 200'000.-. En effet, un système de traitement est très onéreux. Si on se tourne vers le charbon actif il faut pouvoir le rétro laver et cela n'est durable que sur le court terme. De plus, après cette étape il faudrait passer dans la nano filtration, etc. Toutes ces étapes sont très onéreuses, il vaut donc mieux attendre.

Sources : totalité 240 litres/min début mai. 17'182 m³ ont été rendus à l'AIEJ pour le premier trimestre pour un total de CHF 6872.80 francs.

AIEJ : Conduite des Echerins - Grange de la Tour, conduite qui remplace celle qui allait de Bret à la Michouda : Tou-te-s les propriétaires des terrains ont signé les conventions. Les travaux vont commencer la semaine prochaine. Un courrier rédigé par l'OSAV (office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), au sujet du Chlorothalonil questionne. En effet, il stipule que « Les métabolites du Chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet ». De notre côté, nous avons deux ans pour nous remettre aux normes afin de pouvoir réutiliser cette eau au cas où les taux seraient trop élevés.

Comptes : se terminent avec un excédent de charges de CHF 3'940.-. Lorsque les comptes de l'AIEJ (Association intercommunale des eaux du Jorat) n'allaient pas bien, il avait été décidé que le Bureau Conseil n'enverrait pas tout de suite ses factures. Maintenant que les comptes vont mieux, une facture a été envoyée et cette dernière se monte à CHF 55'244.40. Après maintes discussions, il a été décidé

que cette facture, ainsi que celles à venir, allaient être mises dans les charges fixes à répartir aux communes, ceci afin d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise. Cette facture a donc directement été répartie. Pour la Commune de Ropraz, cela représente CHF 867.- supplémentaires à ce qui était prévu au budget, cela pour un total de CHF 5'822.-. Si cette décision n'avait pas été prise, cela aurait été du ressort de l'article 19 du règlement. Ce dernier stipule que les déficits de l'Association sont répartis aux Communes. Sachant cela, l'Association a préféré mettre ces coûts directement dans les charges fixes et ce, pour les années à venir.

Mme Jördis Tietje-Girault :

Routes :

Routes communales : 2 préavis sont à l'ordre du jour et seront discutés lors des points 10 et 11.

Radar pédagogique : Un deuxième radar sera prochainement installé juste après l'entrée du village à la route de la Chapelle. Celui-ci sera équipé d'un panneau solaire, pour éviter que notre employé communal doive s'occuper de charger la batterie comme pour l'autre radar. Cela lui prend en effet 30 minutes par semaine. Ce système permet une autonomie d'une semaine s'il n'y a pas de soleil.

La commission de gestion a demandé de donner la statistique du premier radar. Pour les 5 premiers mois de 2020 (du 1^{er} janvier au 25 mai 2020), sur une estimation de 10'000 véhicules ayant passé le radar, on peut dire que 93.45 % des véhicules respectent la limite de vitesse de 50km/h. La moyenne est de 41 km/h. Il y a quand même 18 passages en 21 semaines qui excèdent les 70 km/h, dont 8 passages qui ont été détectés à plus de 100 km/h. 7 de ces 8 passages ont eu lieu la même semaine en février. Depuis, tout est revenu à la normale.

Pour information, les travaux de la Route de la Croix d'Or devraient se terminer le 3 juillet à 17 heures.

Mobilité :

Route de la Croix d'Or : étant donné que les arrêts de bus d'Ussières ont été suspendus, les propriétaires du chemin (en partie privé) qui longe la route de Berne entre l'arrêt d'Ussières et la Route de la Verreyre ont autorisé le passage des piétons uniquement (vélos, motos, voitures ou chiens ne sont pas autorisés à emprunter cet accès) pendant la durée des travaux. Les utilisateurs des transports publics peuvent ainsi gagner l'arrêt du 62, temporairement déplacé devant l'ancien Fotolabo.

Titre de transport : À cause du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre, la vente de billets dans les bus auprès du conducteur est suspendue pour le TL et le Car Postal. Il faut impérativement acheter un titre de transport à l'avance en ligne ou via des applications pour smartphones comme *Fairtiq* ou *Lezzgo*.

Horaire 2021 : Le nouvel horaire 2021 est en consultation du 10 juin jusqu'au 28 juin sur : www.tableaux-horaires.ch ou www.projet-horaire.ch ou aux piliers publics. Chaque citoyen·ne peut transmettre des propositions ou remarques à la COREB (Communauté Régionale de la Broye) ou au bureau communal.

Affaires sociales :

Maison de la Santé : La Maison de la Santé à Moudon - une antenne médicale de l'hôpital intercantonal de la Broye, HIB - a ouvert ses portes le 8 juin 2020. Il s'agit d'une permanence médicale pour des consultations tous les après-midis en semaine, et ce sans rendez-vous. Elle y offre également des consultations de médecine générale et de spécialistes ainsi qu'une prise en charge pré- et post-opératoires pour les opérations qui se déroulent à l'hôpital de Payerne.

ARAS : Après des années de priorité aux mesures d'insertion sociale pour les jeunes, selon son rapport de gestion pour l'année 2019, l'ARAS (Association régionale d'action sociale) a mis l'accent sur l'accompagnement des personnes de 50 ans et plus en 2019 avec de nouvelles mesures.

Culture :

Estrée : La Fondation de l'Estrée a rouvert ses portes au public le 4 juin avec des horaires d'ouverture allant du jeudi au dimanche de 14h à 18h. L'exposition actuelle est intitulée « Équilibres subtils » et montre les œuvres de Nicolas Delémont d'origine jurassienne et du Valaisan Jean-Jacques Putallaz. Toutes les manifestations prévues pour le printemps ont été annulées voire reportées à 2021, comme la participation au « Forum Hotel de Ville » à Lausanne et à Artfair.

La Fondation de l'Estrée a obtenu une subvention du Fonds culturel des communes du Jorat de CHF 3'000.-.

Théâtre du Jorat : toutes les représentations ont été annulées jusqu'à fin août. Les spectacles entre le 10 septembre et les 10 octobre sont pour l'instant maintenus.

Association pour Saint-Etienne : La commune est membre soutien de l'Association pour Saint-Etienne à Moudon avec une place offerte à la commune pour tous les concerts. Chaque citoyen·ne est invité·e à faire bon usage de cette invitation. Il est possible de venir au bureau communal un ou deux jours avant le concert, emprunter l'abonnement et le rapporter quelques jours après. Le programme de la saison est publié en août/septembre. Il y a 5 ou 6 concerts par an qui ont lieu dans le Temple de Moudon.

Prix Édouard Rod : La Municipalité est heureuse d'annoncer que le Fonds culturel des communes du Jorat accorde une subvention de CHF 1'500.- pour l'année 2020 pour le prix littéraire Édouard Rod. Ce don nous aide à garder le prix à Ropraz. La cérémonie de la remise est ouverte à toute la population de Ropraz.

M. Gabriel Roch : Les panneaux d'affichage des rues sont endommagés. **Mme Jördis Tietje-Girault :** Tous ceux étaient dégradés ont été remplacés la semaine dernière.

M. Carlos De Selliers : La route allant de Bourg-Dessous à la route des Mélèzes se dégrade sur les bords étant donné qu'il y a de plus en plus de trafic. **Mme Jördis Tietje-Girault :** Deux routes vont déjà être réfectionnées (c.f. préavis 03 et 04/2020), mais nous en prenons bonne note.

M. Martin Rod :

Améliorations foncières :

Comité Régional de la Broye : Lors de la récente assemblée ordinaire du 4 juin 2020 à Cugy, il a été demandé une augmentation de financement de la part des communes de CHF 3.-/par habitant·e, principalement pour financer le poste d'Adjoint·e au Président. Cette demande a été appuyée par les deux Préfets, respectivement M. Kilchoer pour la partie fribourgeoise et M. Piccard pour la partie vaudoise, car la charge de travail ne fait qu'augmenter et le Directeur, M. Arm, est seul. S'il devait lui arriver malheur, sans Adjoint·e il serait difficile d'opérer une transition. L'assemblée a accepté de passer de CHF 8.- à CHF 11.-/habitant·e ce qui représente environ CHF 1'500.- supplémentaires pour les comptes de la Commune.

Développement territorial : Nous avons reçu le retour du Canton concernant notre PGA (Plan général d'affectation). Le Canton accepte le subventionnement. En s'appuyant sur les deux devis des bureaux Plarel et Gémétris, pour un total de CHF 46'682.-, le Canton a alloué un subventionnement de 40%, soit de CHF 18'673.-.

La vision communale a été acceptée dans les grandes lignes. Elle doit être complétée selon les principes du SDT. Ces derniers nous demandent de : dézoner toutes les franges de zones à bâtir, ce qui a été fait ; affecter en zone agricole ou en zone de verdure les espaces vides de plus de 2'500 m² situés en milieu bâti (inexistants à Ropraz) ; donner une réflexion qualitative sur le tissu bâti, par exemple la Chapelle et son terrain à protéger avec la vue, cela a déjà été fait étant donné que notre PGA est récent ; assurer la disponibilité des terrains vides de constructions, il n'y en aura plus. Nous rentrons donc dans le cadre du SDT. Actuellement, la Municipalité rédige le nouveau règlement général sur la

gestion du territoire. Pour la suite, ce PGA sera donné en examen au Canton puis modifié si besoin selon leurs remarques. Si tout va bien, le projet final se déroulera comme suit : enquête publique, traitement des oppositions, préavis municipal pour l'adoption par le Conseil Général de Ropraz puis demande l'approbation par le Département.

Zone d'Ussières : Une haie a été implantée - en mars dernier à Ussières - par la Commune étant donné que les propriétaires n'avaient pas respecté leur engagement.

Bâtiments :

Constructions : La dernière bâtisse sortie de terre arrive au bout de sa construction à la route de Bourg-Dessous. Les bâtiments proches de la déchetterie sont terminés et la réfection de la fromagerie a débuté ce printemps.

Grande salle : Les chaises vont être changées car le modèle qu'il y a actuellement n'est plus sur le marché et le plastique a tendance à devenir cassant. Les nouvelles devraient arriver courant du mois de juillet. Il s'agit de chaises simples possédant un bon rapport qualité-prix. 220 chaises ont été commandées pour un total de CHF 21'583.-.

M. Jérôme Porchet :

Cimetière :

Notre cimetière a accueilli les cendres de Mesdames Marie-Louise Blanc et Elisabeth Rod.

Église :

Cultes : Les cultes se feront à Mézières jusqu'à fin août et ensuite à nouveau dans les villages. Le premier à Ropraz se fera le 6 septembre. Le nombre de personnes est toujours limité en fonction des lieux de culte, c'est la taille du lieu de culte qui donne le nombre de personnes. Pour Ropraz ce sera 16 personnes plus le pasteur.

EL Jire sur les chemins des pèlerins, Gîte dans la cure de Montpreveyres : En principe l'assemblée générale a lieu au mois de mai, mais elle a été reportée en août.

Déchets

Déchetterie : Un contrôle d'accès a été mis en place à l'entrée de la déchetterie pour éviter un afflux de personnes à l'intérieur et ainsi pouvoir respecter les règles de l'OFSP. Ce système durera jusqu'à sa levée par la confédération ou le canton.

SATOM : l'assemblée générale et la journée des communes ont été déplacées en août et septembre.

Écoles :

ASIJ : le conseil intercommunal a eu lieu le 4 avril dernier à Montpreveyres. Les préavis suivants lui ont été soumis :

- *Préavis 01/2020 - Demande d'approbation de la constitution d'un Droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 669 de la Commune de Jorat-Mézières d'une durée de cent ans contre une redevance annuelle de CHF 40'000.-.*

Il s'agissait d'officialiser ce qui avait déjà été mis au budget, comme cela dépassait les compétences du comité de Direction, le notaire a voulu que ça passe devant le conseil intercommunal. Il s'agit de la location de la surface pour le futur collège Gustave Roud à Carrouge.

- *Préavis 02/2020 - Demande de crédit de CHF 570'000.- TTC pour la réfection de la façade sud de 1991 et de la verrière ainsi que création d'un local externe de 20 m² au Collège du Raffort à Jorat-Mézières.*

Ce préavis a été accepté, mais amendé avec un crédit de CHF 454'000.-. Le comité de Direction s'était rallié à la commission, car au moment où le comité de Direction avait fait son préavis, les négociations avec le canton étaient toujours en cours concernant certaines normes qui engageaient énormément de frais pour l'ASIJ : normes de lumières dans la salle, etc. Un compromis a pu être trouvé avec le Canton afin d'économiser cette somme.

- *Préavis 03/2020 - Demande de crédit de CHF 50'000.- TTC pour la réfection de la classe de cuisine du Collège du Raffort à Jorat-Mézières.*

Ce préavis a été accepté. La cuisine date de 1991. Il s'agit d'une rénovation qui n'est pas totale, seuls les éléments endommagés seront changés.

- *Préavis 04/2020 - Règlement sur les transports scolaires de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat et ses annexes.*

Le préavis a été adopté avec un amendement sur l'art. 7 « amende pour mineur de plus de 15 ans » qui a été supprimé. Le règlement a donc pu être adopté.

Le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 17 juin 2020 à Mézières. Le préavis suivant sera présenté :

- *Préavis 05/20 – Comptes 2019 et Rapport de gestion*

Les comptes 2019 montrent, pour 2019, un montant à la charge des communes de l'ASIJ qui est inférieur au budget de CHF 484'276.76. Le coût par élève pour Ropraz est de CHF 3'972.35.

Transports scolaires : un bus supplémentaire a dû être mis en service à la reprise des classes du 31 mai à cause des travaux à l'Écorche Bœuf. Les temps de parcours étant rallongés, les bus n'arrivaient plus à garantir les horaires. Un nouvel horaire a dû être créé par Carpostal pour environ 350 élèves et ce, jusqu'aux vacances d'été.

L'ASIJ travaille actuellement avec le bureau Vallat à l'appel d'offres en marché public pour les transports scolaires de 2021-2026.

Désinfection des classes du collège de Ropraz : Afin de remplir les conditions pour la reprise des classes, la Municipalité a dû augmenter l'effectif pour la désinfection de midi et de trois soirs par semaines pour les classes. Les règles ont été assouplies par le canton après les deux premières semaines.

Libot : La réunion annuelle qui se déroule habituellement fin avril- début mai a été reportée et se fera début septembre.

M. Daniel Henry, Syndic :

Épuration :

Conduite intercommunale : L'entente intercommunale de Ropraz/Corcelles-le-Jorat a signé au SIEMV une proposition de reprise de la conduite intercommunale entre le Moulin de Corcelles et les Galites.

SIEMV : 2'670 tout-ménage relatifs aux lingettes humides et à divers déchets qui détruisent les pompes ont été distribués aux diverses communes membres du SIEMV.

Assemblée intercommunale, épuration Moyenne Broye : Le projet a déjà bien avancé. Afin de finaliser le dossier, il faut : que les statuts soient adoptés par les conseils généraux ou communaux d'ici fin septembre 2020 et qu'un comité directeur soit élu. Le début des travaux est prévu dans environ deux ans.

Forêts :

Martelage : Il a lieu normalement durant le mois de juin mais a été repoussé au mois de septembre à cause des nombreux foyers de bostryches qui se développent. La décision du volume à exploiter sera décidée à ce moment-là.

Manifestations diverses :

1^{er} août : la Municipalité se réserve encore un peu de réflexion pour l'organisation de cette manifestation. Une décision devrait être prise d'ici fin juin.

Course des aîné·e·s : La course 2020 est annulée.

Journée des jeunes : Une décision sera prise ultérieurement.

La Municipalité a eu beaucoup de travail supplémentaire pour gérer la crise sanitaire actuelle, avec des directives pas toujours évidentes à appliquer. Monsieur le Syndic tient à remercier ses collègues, Municipale et Municipaux pour leur travail ainsi que pour les préavis présentés à l'ordre du jour. Il tient également à remercier notre Boursière pour le bouclage des comptes dans les délais.

7. Nominations statutaires

Président :	M. Simon Gilliéron
Vice-Président :	M. Gabriel Liechi
Commission de gestion, membre suppléant :	M. Vincent Gilliéron
Commission des finances, 3 ^{ème} membre :	M. Julien Diserens
Commission des finances, membre suppléant :	M. Jonathan Dias
Scrutateur·trice·s suppléant·e·s :	M. Olivier Desmeules Mme Françoise Roch

8. Préavis n°01/2020 – Rapport de gestion 2019 de la Commune de Ropraz

Madame Annick Gilliéron nous lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n°02/2020 – Comptes 2019 de la Commune de Ropraz

Madame Annick Gilliéron nous lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport et le préavis concordent. Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

